



## COMMUNE DE SAINT CHRISTOL D'ALBION

# DECISION DU MAIRE 2023\_53

### Contrôle entretien matériel de cuisson Restaurant scolaire et Salle Polyvalente – APT FROID

Le Maire de la Commune de SAINT-CHRISTOL,

VU l'article L 2122-22, alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales aux termes duquel il peut prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant.

VU la délibération n° 2020\_2\_8 du Conseil Municipal du 24 Mai 2020 par lesquelles le Conseil Municipal lui a donné délégation, pour la durée de son mandat de prendre des décisions en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT qu'il convient d'établir un contrat d'entretien pour le matériel de cuisson du restaurant scolaire et de la salle polyvalente,

#### DECIDE :

**Article 1 – DE SIGNER** avec la société Apt Froid dont le siège est à Apt (84) ZAC la Peyrolière, un contrat d'entretien pour le matériel de cuisson du restaurant scolaire et de la salle polyvalente dont le montant total s'élève à 648.00€ TTC.

Fait à Saint-Christol, le 27/11/2023.

Le Maire,

Henri BONNEFOY

